



Les usages de loisirs en garrigue : comment les différents usagers peuvent-ils partager un même espace ?

Rendez-vous des Garrigues
vendredi 31 mai 2013 à Bernis (30)

Nombre de présents : 33

Contexte : L'agglomération de Nîmes Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une charte paysagère des garrigues intercommunales. Une première action est portée et animée par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes autour des loisirs en garrigue et du partage de l'espace entre différents usagers. Une réflexion sur cette thématique démarre, et un outil, le guide pratique et réglementaire « La Garrigue, respect et partage » est édité.

Pour ce Rendez-vous des Garrigues, l'idée, au delà de présenter en détail ce travail, a été de croiser les regards, d'alimenter la réflexion sur les multiples usages de la garrigue, de partager les expériences, de faire remonter les besoins de chaque usager... pour en ouvrir des perspectives et envisager des suites collectives, travailler à une échelle plus vaste d'échanges de pratiques entre les territoires et en amorcer des suites opérationnelles.

Déroulé de la journée :

Plusieurs intervenants d'horizons divers étaient présents permettant de nous apporter des éclairages :

- sur leurs pratiques ou les pratiques qu'ils représentaient,
- les problématiques rencontrées à leur échelle,
- et ce qu'ils mettaient en place, en termes d'outils et de méthodes, dans l'objectif continu de concilier et d'organiser une cohabitation avec les autres usages présents.

Matinée sur le terrain, balade à travers le sentier des capitelles Bernissoises et interventions approfondissant certaines activités.

> La mise en place et la gestion d'un sentier de découverte des garrigues.

Intervenant : l'association « Les Amis de Bernis »

Depuis 1989, l'association « Les Amis de Bernis » œuvre pour la remise en valeur du patrimoine naturel de la garrigue Bernissoise. La rénovation des capitelles, l'aménagement d'un circuit pédestre de promenade, ainsi qu'un sentier botanique ont été réalisés. La dynamique a démarré suite à un important travail de recensement des capitelles. La restauration de ce patrimoine a abouti par la suite à l'aménagement du sentier, en reliant peu à peu les capitelles restaurées entre elles. Le site est en grande majorité placé sous domaine communal, ce qui facilite les démarches, le seul propriétaire privé a donné une autorisation écrite.

Le sentier est régulièrement fréquenté, surtout le weekend et durant les vacances scolaires. De nombreuses familles, des vttistes, des chevaux (venus du centre équestre de Nages), quelques motos (tout de même moins qu'il y a quelques années) y viennent. Une étude de fréquentation avait été demandée par l'agglomération de Nîmes Métropole au moment de l'élaboration de la plaquette de sentier de découverte. À cette période (2005), la fréquentation était « bonne » mais pas ce qu'elle est actuellement. Selon les adhérents des « amis de Bernis », c'est le bouche à oreille qui fait venir les promeneurs, et les usagers réguliers viennent du village et de ses alentours.

L'accent est mis sur l'aide précieuse apportée par Nîmes Métropole à travers les programmes des chantiers d'insertion organisés pour débroussailler les abords des chemins notamment.

Cette première intervention met en avant deux « types » de pratiques de la garrigue.

Le sentier est utilisé à la fois par :

- des personnes intéressées par la restauration du patrimoine en pierre sèche, qui travaillent à la connaissance, à la valorisation et au partage des savoirs.
- des personnes « usagers » qui viennent balader et profiter des aménagements et des aménités que leur offrent le sentier.

Le Collectif des Garrigues, par sa bonne connaissance du réseau d'acteurs sur le territoire a une vue d'ensemble sur les différents sites aménagés en garrigues. On peut constater, après discussion, que généralement, plus il y a des aménagements, une organisation, une connaissance et des personnes investies derrière les sites, plus ces sites sont fréquentés et peuvent ainsi être mieux gérés par la suite.

> Les loisirs verts,

Intervenant : Marin Mawois pour l'association le CODEVER, le Collectif de défense des loisirs verts.

L'association le Codever travaille sur les loisirs verts de randonnée. Que celle-ci se fasse en engins motorisés (4x4, motos, quad..) ou à pied, à cheval.. L'ensemble de ces pratiques sont accompagnées par l'association, avec pour postulat de départ, le droit d'aller et venir pour les biens et les personnes.

Pour le Codever, la cohabitation entre les usagers est possible dès l'instant où il y a de la tolérance et du respect réciproque envers les différents usagers.



L'association poursuit deux objectifs principaux, et ce, depuis 25 ans :

- défendre la liberté de circuler sur les chemins ouverts à la circulation et dans le respect de l'environnement,
- lutter contre l'intolérance de ceux qui veulent diviser les randonneurs et lutter contre les interdictions arbitraires.

Dans la poursuite de ces objectifs, le Codever a notamment participé à l'élaboration du guide pratique et réglementaire « La Garrigue respect et partage » de l'agglomération Nîmes Métropole (2012) en énonçant les « 10 conseils Codever » aux usagers de la garrigue. Il a participé à la diffusion de ce guide dans l'ensemble des magasins de vente d'engins motorisés.

En ressortent des ces échanges quelques points forts,

- L'importance de l'aspect réglementaire, sur la pratique des loisirs verts, notamment les loisirs motorisés,
- L'importance de la fédération des acteurs (au sein d'associations comme le codever) et la difficulté à toucher et à sensibiliser les usagers non fédérés.
- Un besoin de connaissances fines et objectivées sur la vulnérabilité des espaces fréquentés (types de sols, impacts sur la faune et la flore).
- Une différence de gestion et de communication doit être apportée entre une activité individuelle ou en petits groupes et des manifestations plus larges.

> L'activité de chasse en garrigue,

Intervenant : Thierry Grzeganeck pour l'ONCFS (Office National de la Faune sauvage)

L'ONCFS dépend du ministère de l'environnement. Thierry Grzeganeck est présent en qualité d'agent de l'état chargé de la police de l'environnement.

L'intervenant nous rappelle que le milieu de garrigue actuellement en cours de fermeture s'est appauvri de ses espèces emblématiques et voit arriver d'autres espèces plus forestière, amenant une nouvelle

pratique de la chasse, la battue aux sangliers. Moins bien perçue que la chasse au petit gibier, bécasse etc, c'est surtout sur cet aspect chasse en battue en garrigue que nous avons échangé : statistiques, réglementation, sécurité, cohabitation entre la chasse et les autres usages.

L'activité chasse est une des activités les plus réglementées, néanmoins la peur de l'arme et de l'accident reste encore bien présente. La Fédération Départementale des chasseurs propose des journées de formations, des outils amenant les pratiquants à se rendre compte du danger de l'arme qu'ils utilisent... D'important efforts sont réalisés dans la diffusion de l'information, la visibilité, la sécurité, lors des battues (panneaux, gilets...).

> La mise en place d'un outil favorisant une meilleure cohabitation des usagers de loisirs en garrigue.
Intervenant : Frédéric Cambessedès du Pays Garrigues et Costières de Nîmes

Dans le cadre de la Charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole, débutée en 2009, et sur la base d'un diagnostic et d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, une liste de recommandations en matière de gestion de la qualité des paysages ainsi qu'un programme d'actions de valorisation paysagère et environnementales ont été définis. Au total, ce sont 24 fiches actions qui ont été retenues pour cette charte. La phase d'animation lancée en avril 2011, confiée au Pays Garrigue et Costière de Nîmes, se doit de développer sur le territoire les actions retenues dans le programme d'action. Pour cette première année, un comité de pilotage composé d'élus et de partenaires financiers, a choisi de porter son attention sur 4 actions dont la gestion des conflits d'usages.

Frédéric, animateur du groupe de travail sur la gestion des conflits d'usages notamment liés à la pratique des sports motorisés en garrigue nous présente la démarche en détail (le choix d'un outil de sensibilisation utilisable par tous, une démarche basée sur l'information et la communication) pour ensuite approfondir la présentation de l'outil et le contenu co-écrit.

Le guide présente les droits et les devoirs, les règles d'accès des usagers, sur quel type d'espace (respect de l'environnement et de la propriété privée, les règles de courtoisies et de discrétion, la sécurité). Un zoom est fait concernant la réglementation spécifique pour les pratiquants motorisés (les terrains spécifiquement aménagés, la circulation des propriétaires, les événements sportifs). Des contacts privilégiés ou des liens vers des sites internet de références sont aussi partagés.

Après-midi de réflexion collective sur des actions pouvant être mises en place pour répondre à la problématique.

Méthode : ateliers invitant les participants à trouver des pistes concrètes en se mettant à la place de gestionnaires du territoire, d'usagers de la garrigue et de fédérations d'acteurs et d'usagers...

Ces différentes pistes ont été synthétisées dans le document qui suit.